



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

PRENEZ AVIS QUE la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, madame Vicky Lizotte, a approuvé les règlements suivants :

(2017)-153	Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs
(2017)-A-50	Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord

Donné à Mont-Tremblant, ce 26 avril 2017.

Jean-Michel Frédérick, greffier adjoint